

DECRET N°71-256 du 29 décembre 1971

portant nomination des membres du conseil d'administration de la Société Nationale Agricole pour le Coton.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°71-238 du 6 décembre 1971, portant approbation des statuts de la Société d'Etat dite Société Nationale Agricole pour le Coton ;
Sur proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont nommés Administrateurs de la Société Nationale Agricole pour le Coton :

MM. Orou Guidou BAKARI, Chef de Cabinet du Ministre des Finances, représentant le Ministre des Finances ;
Raphaël POSSET, représentant le Ministre chargé de l'Economie,
Louis VIEYRA, représentant le Ministre chargé du Plan,
Nestor GBAGUIDI, Directeur du Travail, représentant le Ministre chargé du Travail,
Hubert GNONHOUE, Conseiller Technique du Ministre du Développement Rural et de la Coopération, représentant le Ministre du Développement Rural et de la Coopération,
Bruno AMOUSSOU, Président-Directeur Général de la SONADER, représentant la SONADER.

../..

Aboudou ALASSANE, Membre de l'Assemblée Consultative Nationale,
Idelphonse LEMON, Directeur Général de la Société Dahoméenne de
Banque, représentant la Chambre de Commerce
et d'Industrie.

ARTICLE 2 - Le représentant du personnel de la Société sera désigné
ultérieurement.

ARTICLE 3 - Le Ministre du Développement Rural et de la Coopération
est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié et com-
munié partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 29 décembre 1971

par le Conseil Présidentiel,

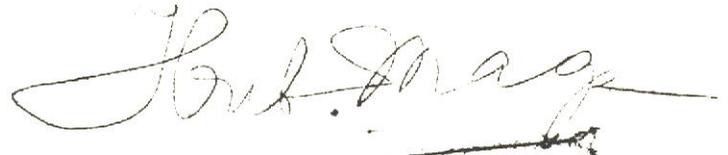


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

le Ministre du Développement
Rural et de la Coopération,



Mama CHABI



Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
MDRC 15 - Ministères 11 - HC 2 -
SONACO 15 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF 4
Gde Chanc.-JORD 2 - DEP-DGAJL-Dt.St.6
DGAE 4 - Chamb. Com. 4 - Intéres. 8